

N° 2026-036

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

L'an deux mil vingt-six le 08 avril, le Conseil communautaire dûment convoqué le premier avril, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Daniel-Jean VENIAT, doyen d'âge.

Lucien SPIGARELLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, VIALLET Amélie
MM. AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, COUNIL Rémy, MARCHAND-MAILLET Thierry, OUGIER Pierre, PELLICIER Alexandre, RICHERMOZ Benoit, SILVESTRE Jean-Louis, SPIGARELLI Lucien, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes BOIRARD Brigitte (donne pouvoir à M. Thierry MARCHAND-MAILLET), COLEUR Amandine (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à M. Pierre OUGIER).

M. Hervé CHENU (donne pouvoir à M. Davis AUBONNET)

En exercice : 23	Présents : 19	Absents : 4	dont pouvoir : 4
------------------	---------------	-------------	------------------

Date de publication : 10 avril 2026 au 10 juin 2026

En l'absence de Mme Brigitte BOIRARD, la plus âgée des membres du Conseil Communautaire empêchée, M. Daniel-Jean VENIAT prend la présidence de l'assemblée (articles L. 5211-2 et L.2122-8 du CGCT).

Il invite le Conseil communautaire à élire son Président et a rappelé que conformément aux articles L.5211-2 et L.2122-7 du CGCT, l'élection a lieu au vote secret, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue (**12 voix**), il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. La majorité est appréciée par rapport au nombre de suffrages exprimés. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de conseillers présents avec voix délibératives n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 23
- nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

Candidats	Suffrages obtenus en chiffres	Suffrages obtenus en lettres
COUNIL Rémy	17	Dix-sept
MARTINOD Marie	6	Six

Vu les articles L.5211-2 et L.2122-7 du CGCT ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président, annexé à la présente délibération ;

Vu le résultat du scrutin ;

PROCLAME Rémy COUNIL Président de la Communauté de Communes Les Versants d'Aime et le DECLARE installé.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 08 AVRIL 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Lucien SPIGARELLI

Le Président,
Rémy COUNIL

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME LA FLAQUE CEDEX